

# Club Package in BFC la Propriété Industrielle

5 décembre 2018

MAISON REGIONALE DE L'INNOVATION - DIJON

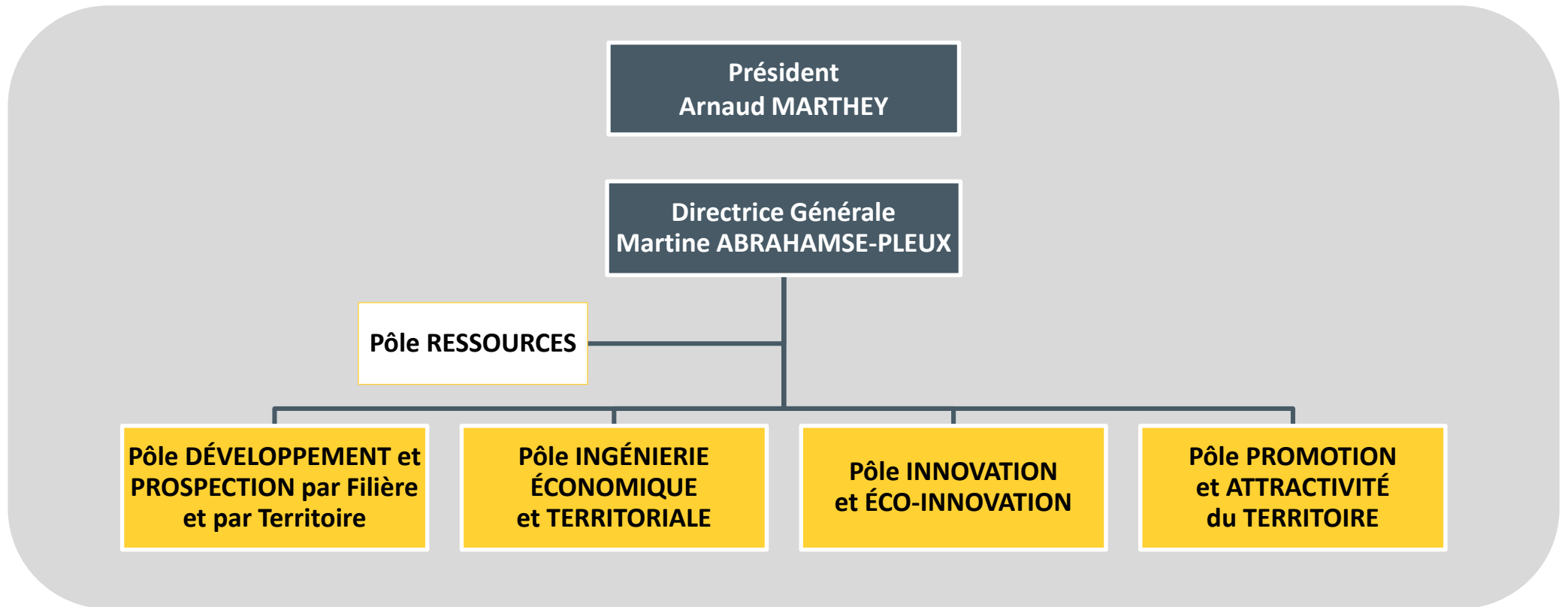


# Objectifs stratégiques de l'AER Bourgogne-Franche-Comté

- + accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire
- + soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins
- + promouvoir et accompagner l'innovation et l'éco-innovation
- + promouvoir l'attractivité économique de la région

# cibles et métiers de l'AER

## Bourgogne-Franche-Comté



## 4 pôles métiers

# développement et prospection par filière

- + visites d'entreprises
- + participation à l'animation de l'écosystème
- + prospection ciblée par secteur et par pays
- + relais de Business France en Bourgogne-Franche-Comté
- + ingénierie de projets d'entreprises (implantation, extension, rachat-reprise, partenariat commercial et industriel, difficulté)
- + ingénierie financière (appels d'offres, tour de table...)
- + foncier et immobilier d'entreprises

- Aéronautique
- Agri-agro / Agriculture, viticulture et sylviculture
- Agri-agro / IAA
- Bâtiment et travaux publics
- Bois
- Eolien
- Hydrogène
- Automobile
- Ferroviaire
- Logistique
- Industries de la Santé
- Luxe et savoir-faire d'excellence
- Mécanique
- Métallurgie
- Nucléaire
- Relation Client
- Numérique

# développement et prospection par territoire



- + relais de proximité de la politique économique régionale
- + chargés de mission développement économique de proximité présents sur tout le territoire
- + mission réalisée en articulation avec les EPCI, agences locales, chambres consulaires et l'État

# ingénierie économique et territoriale

- + observatoire socio-économique (Emfor / CCIR)
- + connaissance zones d'activités économiques / biens immobiliers / espaces dégradés
- + veille entreprises et opportunités
  - entreprises à enjeux
  - entreprises en difficulté
  - entreprises à capitaux étrangers
- + analyses cartographiques
- + études économiques et territoriales



# promotion et attractivité du territoire

- + promotion de l'identité régionale
- + promotion des atouts économiques
- + promotion des savoir-faire des filières régionales

... en France et à  
l'international

# pôle innovation et éco-innovation

- + animation et promotion de l'écosystème innovation et éco-innovation
- + accompagnement des projets innovants : prescription de la Presta'INNO sur critères d'éligibilité - *en partenariat avec bpifrance et le CR BFC*
- + accompagnement des projets d'entreprises éco-innovants : diagnostic gratuit et suivi des dossiers de financement - *en partenariat avec ADEME BFC*
- + expertise en Propriété Intellectuelle - *en partenariat avec la CCI BFC*
- + veilles technologiques collectives sur les thèmes de l'emballage et des matériaux bio-sourcés - *en partenariat avec la CCI BFC*
- + qualification des pépinières d'entreprises et l'animation du réseau





# la Presta'INNO

## la prestation :



- s'inscrit dans une démarche d'innovation (technologique, organisationnelle, commerciale, sociale...) nécessitant l'apport de compétences externes pour valider une étape du projet
- durée de réalisation **1 an maximum**

## les prestations éligibles :



- formalisation de projet
- recherche d'informations
- dépôt de 1<sup>er</sup> brevet
- étude de faisabilité juridique, technique, commerciale
- réalisation de plan d'affaires préalable à un tour de table financier
- business plan

# la Presta'INNO

l'entreprise bénéficiaire :



- implantée en Bourgogne-Franche-Comté
- < 250 salariés
- sans aide à l'innovation depuis 2 ans

les modalités de paiement :



- aide versée directement à l'entreprise à l'issue de la prestation et de son acquittement auprès du (des) prestataire(s)



un financement assuré par Bpifrance et le CR BFC

# la Presta'INNO

**Presta'INNO**  
Un financement en faveur des PME  
engagées dans un projet d'innovation



l'accompagnement financier :

- + la subvention accordée peut couvrir jusqu'à 70 % du coût HT de la (des) prestation(s) avec un plafond d'intervention à 8 000 € HT et un minimum d'intervention par dossier de 2 000 € HT
  - entreprises de moins de 50 salariés : 70 % de la prestation HT
  - entreprises > à 50 et < à 250 salariés : 50 % de la prestation HT

votre contact AER BFC :

- +
  - Carole PETIT / 03 80 40 33 90
  - [cpetit@aer-bfc.com](mailto:cpetit@aer-bfc.com)



# Les actions PI 2019

En partenariat avec la CCI BFC, la CNCPI, l'INPI

- + la contrefaçon
- + le créateur face au choix d'un signe distinctif
- + les appellations d'origine, indications géographiques
- + les droits de PI dans les projets informatiques
- + le secret des affaires



3 rue Victor Sellier  
25000 Besançon  
T. **+33 (0)3 81 81 82 83**

64 A rue Sully - CS 77124  
21071 Dijon Cedex  
T. **+33 (0)3 80 40 33 88**

**[www.aer-bfc.com](http://www.aer-bfc.com)**